

VILLE DE

BULLE

Grand-Rue 7 | Case postale | CH-1630 Bulle
Tél. 026 919 18 00 | caisse.pensions@bulle.ch

Caisse de pensions de la Ville de Bulle

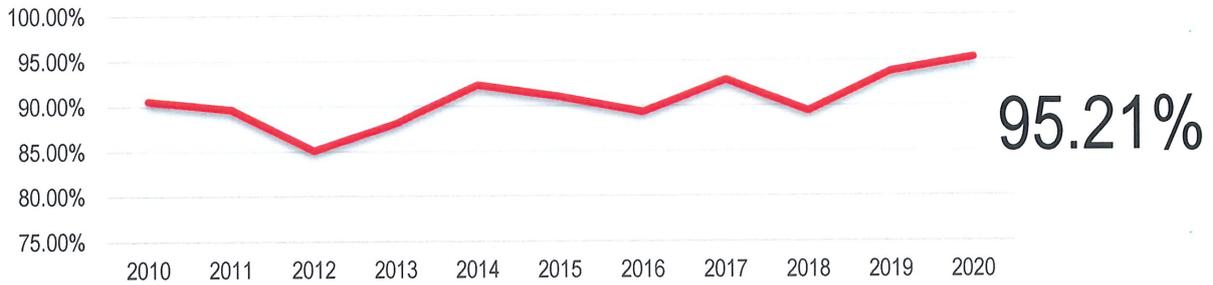
**Comptes, annexe,
rapport de gestion
2020**

Tables des matières

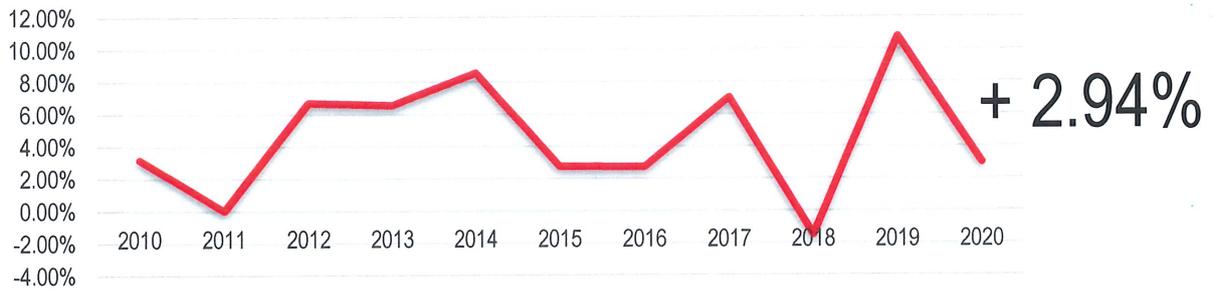
Chiffres clés	1
Bilan	2
Compte d'exploitation	3
Annexe aux comptes	
Bases et organisation	5
Membres actifs et rentiers	7
Nature de l'application du but	8
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	10
Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture	11
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	18
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	24
Demandes de l'Autorité de surveillance	25
Autres informations relatives à la situation financière	25
Evénements postérieurs à la date du bilan	25
Rapport de gestion	
Activité du comité	26
Informations générales	27
Renseignements sur le bilan	27
Renseignements sur le compte d'exploitation	28
Inventaire des titres au 31 décembre	
Rapport de l'organe de révision	

Chiffres clés

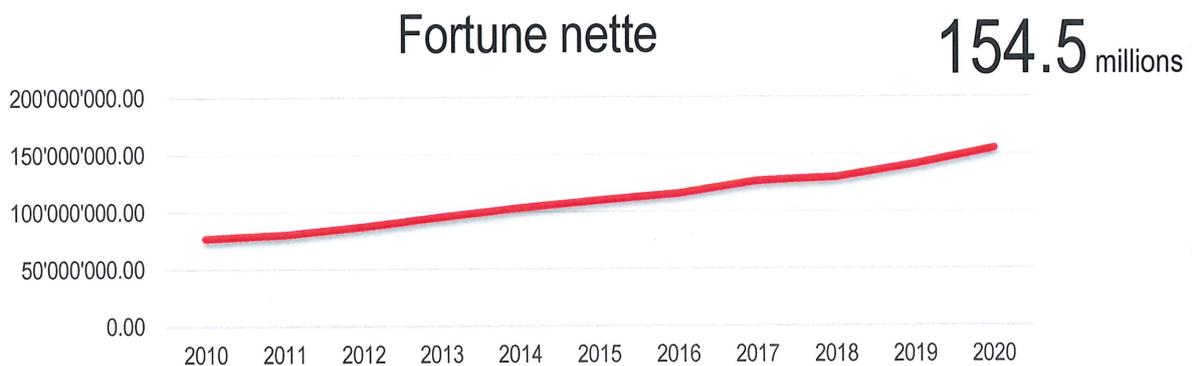
Degré de couverture



Performance nette



Fortune nette



Assurés / rentiers



BILAN		31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
ACTIF			
A	Placements	▼ 154'494'608.01	▼ 140'887'588.16
	Avoirs en banques	1'850'228.74	1'063'420.37
	Comptes courants gérance	148'855.00	158'899.75
	Impôts à récupérer	389'731.25	523'227.67
	Marché monétaire	0.00	360'237.82
	Obligations suisses en CHF	7'907'849.04	7'316'093.70
	Obligations étrangères en CHF	33'309'433.63	28'370'756.44
	Obligations étrangères en devises	7'989'130.13	6'119'029.04
	Actions suisses	22'022'815.29	17'796'670.19
	Actions étrangères	33'050'960.02	29'391'227.89
	Fonds de placements alternatifs	2'061'428.91	1'550'106.84
	Fonds de placements immobiliers	5'106'176.00	4'893'918.45
	Immeubles	40'658'000.00	43'344'000.00
B	Compte de régularisation actif	28'220.55	43'759.15
	Total de l'actif	154'522'828.56	140'931'347.31
PASSIF			
D	Dettes	934'378.40	701'749.30
	Prestations de libre-passage et rentes	934'378.40	701'749.30
E	Compte de régularisation passifs	556'526.44	253'787.97
H	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	▼ 160'738'135.90	▼ 149'412'026.25
	Capital de prévoyance assurés actifs	85'869'719.35	80'965'860.95
	Capital de couverture des bénéficiaires de rentes	65'914'872.00	56'585'611.00
	Provisions techniques	8'953'544.55	11'860'554.30
I	Réserve de fluctuation de valeur	0.00	0.00
J	Capital de la fondation / Découvert	-7'706'212.18	-9'436'216.21
	Situation en début de période	-9'436'216.21	-15'000'908.17
	Excédent des produits / charges	1'730'004.03	5'564'691.96
	Total du passif	154'522'828.56	140'931'347.31

COMPTE D'EXPLOITATION	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
K Cotisations et apports ordinaires et autres	12 718 691.60	8 291 013.40
Cotisations des salariés	2 938 115.65	3 176 063.25
Contributions de l'employeur	4 708 075.95	4 802 950.15
Mesures d'accompagnement de l'employeur	4 800 000.00	0.00
Primes uniques et rachats	272 500.00	312 000.00
L Prestations d'entrée	4 472 599.30	3 793 152.15
Apports de libre-passage	4 472 599.30	3 793 152.15
K à L Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	17 191 290.90	12 084 165.55
M Prestations réglementaires	-5 412 342.25	-4 549 144.40
Rentes de retraite	-3 595 503.10	-3 289 512.20
Rentes de survivants	-468 154.55	-446 479.95
Rentes d'invalidité	-144 939.95	-125 859.00
Prestations en capital à la retraite et à l'invalidité	-1 203 744.65	-687 293.25
O Prestations de sortie	-5 645 577.75	-5 562 142.15
Prestations de libre-passage en cas de sortie	-4 485 593.10	-5 144 848.30
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-1 159 984.65	-417 293.85
M à O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-11 057 920.00	-10 111 286.55
P/Q Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-10 476 000.95	-8 649 822.30
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-3 225 445.10	-1 013 790.30
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance rentiers	-7 720 181.00	-842 808.00
Dissolution / Constitution de provisions techniques	2 907 009.75	-5 263 976.00
Rémunération du capital des assurés actifs	-828 304.60	-16 095.00
Rémunération du capital des bénéficiaires de rentes	-1 609 080.00	-1 513 153.00
S Charges d'assurance (fonds de garantie et stop loss)	-66 233.80	-57 944.55
Prime de risque	-27 061.55	-24 224.05
Prime pour frais de gestion	-6 252.65	-6 126.30
Cotisations au Fonds de Garantie	-32 919.60	-27 594.20
K à S Résultat net de l'activité d'assurance	-4 408 863.85	-6 734 887.85

COMPTE D'EXPLOITATION		31.12.2020	31.12.2019
		CHF	CHF
T	Résultat net des placements	6 425 029.28	12 613 846.46
	Résultat net s/avoirs en banque	-25 562.52	-13 111.12
	Résultat net s/marché monétaire	628.78	-97.68
	Résultat net s/obligations suisses en CHF	46 662.20	210 007.09
	Résultat net s/obligations étrangères en CHF	1 103 350.27	1 187 510.55
	Résultat net s/obligations étrangères en devises	-338 678.81	734 972.85
	Résultat net s/actions suisses	846 567.80	4 338 348.83
	Résultat net s/actions étrangères	1 630 092.28	5 450 433.65
	Résultat net s/fonds alternatifs	132 985.33	132 321.00
	Résultat net s/fonds de placement immobiliers	300 746.35	673 735.68
	Résultat net s/immeubles	1 836 876.90	1 290 626.10
	Variation de la valeur des immeubles	88 000.00	-760 868.00
	Gain sur cession immeuble	1 620 454.00	0.00
	Résultat net s/autres actifs et passifs	0.00	-18.15
	Intérêts moratoires sur prestations de libre-passage	-5 511.23	-6 629.77
	Frais d'administration de la fortune	-811 582.07	-623 384.57
	Frais de transactions et charges fiscales	-72 309.23	-36 612.62
	Frais de gestion et droits de garde	-739 272.84	-586 771.95
V	Autres produits	5.45	0.00
W	Autres frais	-10 585.35	-14 751.50
X	Frais d'administration	-275 581.50	-299 515.15
	Frais d'administration généraux	-188 739.05	-169 557.45
	Honoraires de l'organe de révision	-11 200.80	-11 201.60
	Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	-66 991.55	-109 924.55
	Emoluments des autorités de surveillance	-8 650.10	-8 831.55
K à X	Excédent des charges / produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	1 730 004.03	5 564 691.96
Y	Dissolution / Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	0.00	0.00
Z	Excédent des charges/produits	1 730 004.03	5 564 691.96

ANNEXE AUX COMPTES

I. Bases et organisation

Forme juridique et but

Par décision du Conseil général du 12 décembre 1984, la Ville de Bulle a constitué une caisse de pensions de droit public. La Caisse de pensions de la Ville de Bulle a pour but la prévoyance professionnelle en faveur du personnel communal de la Ville de Bulle ainsi que du personnel de l'ensemble des sociétés affiliées, ainsi que de leurs proches et de leurs survivants, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle étend la prévoyance au-delà des prestations légales minimales qui sont garanties dans tous les cas.

Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Caisse de pensions est dûment enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle et auprès du Fonds de garantie, sous le numéro FR 2003.

Au cours de l'exercice, la Caisse de pensions a versé au fonds de garantie LPP des cotisations pour un montant de CHF 32'919.60. Elle n'a bénéficié d'aucun subside pour structure d'âge défavorable.

Indication des actes et des règlements

	Date
Acte de fondation	29.01.2014
modifié le	01.01.2020
Statuts et décret	27.05.2013
modifié le	27.05.2019
Règlement de prévoyance	01.01.2020
- avenant n° 1	24.06.2020
Règlement sur les capitaux de prévoyance, les provisions et les réserves (RR)	31.12.2020
Règlement sur les mesures d'assainissement (RMA)	01.01.2014
Règlement d'organisation (RO)	27.06.2019
Règlement sur l'encouragement à la propriété (REPL)	01.01.2014
- avenant n° 1	01.10.2017
Règlement de placement du 1 ^{er} janvier 2014	01.01.2014
- avenant n° 1	12.12.2014
- annexes n° 3, 4 et 7	01.07.2018
Règlement sur la liquidation partielle	01.02.2017

Organe de gestion et droit à la signature

Les membres du comité de l'IP exercent leur mandat durant cinq ans. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat. Ils ont débuté au printemps 2016.

Comité		Représentation	Mode de signature
Morand Jacques	Président	Employeur	collective à deux ¹
Pythoud Chantal	Membre	Employeur	collective à deux ²
Thürler Claude	Membre	Employeur	collective à deux ²
Wyssmueller Nicolas	Membre	Employeur	collective à deux ²
Jaquet Murielle	Vice-présidente	Employé	collective à deux ²
Accarisi Vincent	Membre	Employé	collective à deux ²
Niquille Bertrand	Membre	Employé	collective à deux ²
Rossier Frédéric	Membre	Employé	collective à deux ²
Administration			Mode de signature
Girard Raoul	Administrateur		collective à deux ³
Vienne Nadine	Secrétaire		collective à deux ⁴

Siège de la caisse de pensions

Adresse	Caisse de pensions de la Ville de Bulle Grand Rue 7, Case postale, 1630 Bulle
Téléphone	026 919 18 19
E-mail	caisse.pensions@bulle.ch

¹ M. Jacques Morand, Président, avec tous les représentants de l'employeur, des employés, l'administrateur et la secrétaire ;

² tous les représentants de l'employeur et des assurés peuvent signer avec le Président ou la Vice-Présidente ;

³ M. Raoul Girard, administrateur, avec tous les représentants de l'employeur, des employés et la secrétaire ;

⁴ Mme Nadine Vienne, secrétaire, avec le Président et l'administrateur.

Organisation, experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Commission de placement

Wyssmueller Nicolas	Président
Accarisi Vincent	Vice-président
Jaquet Murielle	Membre
Thürler Claude	Membre

Gestion technique, administrative et comptable

Girard Raoul	Administrateur
Vienne Nadine	Secrétaire

Mandat de gestion de fortune

Banque Cantonale de Fribourg
Banque Cantonale Vaudoise
UBS Asset Management Switzerland SA
Credit Suisse (Global Custody dépôt titres)

Gestion des immeubles

Gruyère Immo SA
Rue du Marché 12, 1630 Bulle

Expert en prévoyance professionnelle

Dorsaz Georges, expert exécutant
Vonlanthen Consulting SA, cocontractant
ZI de l'Ecorcheboeuf 4, 1084 Carrouge VD

Organe de révision

Fiduconsult Audit SA
Rue des Pilettes 3, 1700 Fribourg

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions
de prévoyance et des fondations
Belpstrasse 48, Postfach, 3000 Berne 14

II. Membres actifs et rentiers

Assurés actifs	31.12.2019	Affiliation	Démission	Retraite	Invalidité	Décès	31.12.2020
Hommes	269	49	-30	-8	-1		279
Femmes	304	58	-30	-5	-1	-1	325
Total	573	107	-60	-13	-2	-1	604

	31.12.2019	Affiliation	Démission	Transfert + 21 ans	31.12.2020
dont assurés risques					
Hommes	1	3		-1	3
Femmes	2	1		-2	1
Total	3	4		-3	4

Employeurs affiliés	31.12.2020	31.12.2019
	Actifs	Actifs
Ville de Bulle	380	369
Gruyère Energie SA	204	204
Total	604	573

Bénéficiaires de rentes	31.12.2019	Nouvelle	Fin droit	Décès	Retraite	Invalidité	31.12.2020
Retraités	184	13	-1	-4		1	193
Enfants de retraités	2		-1				1
Invalides	9	2			-1		10
Enfants d'invalides	1						1
Conjoints survivants	26	3		-2			27
Orphelins	0	1					1
Total	222	19	-2	-6	-1	1	233
Hommes	86						94
Femmes	136						139
Total	222						233

III. Nature de l'application du but

Explication du plan de prévoyance

Depuis le 01.01.2020, la Caisse de pensions fonctionne selon le régime de la primauté des cotisations.

En application des statuts, la Caisse de pensions a édicté son règlement de prévoyance qui précise les droits et obligations des assurés et détermine l'objectif visé du plan de prévoyance.

Capital de prévoyance

Le capital de prévoyance est constitué du capital-retraite, du capital complémentaire et du capital pont AVS.

Le taux d'intérêt bonifié au capital de prévoyance est fixé par le comité de l'IP :

- a. chaque début de chaque année (intérêt d'ouverture) : il s'agit du taux d'intérêt estimé, applicable à l'année courante compte tenu de la situation financière prévisionnelle de l'IP ;
- b. chaque fin d'année (intérêt de clôture) : il s'agit du taux d'intérêt réel, applicable à l'année écoulée compte tenu de la situation financière effective de l'IP.

Prestations de retraite

L'âge de retraite réglementaire est de 65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes. L'assuré peut choisir sa date de retraite entre 58 et 67 ans.

La rente de retraite est égale au capital de prévoyance acquis par l'assuré, y compris l'éventuel versement complémentaire de l'employeur, converti en rente à la date de la retraite effective.

Le taux de conversion est fixé selon les bases techniques de l'IP en vigueur au moment de la retraite, l'âge et le sexe de l'assuré. Il est fixé à 5.62 % à l'âge de retraite réglementaire.

L'assuré peut exiger le versement du quart de la prestation de retraite sous la forme d'un capital.

Prestations d'invalidité

En cas d'invalidité complète, le montant de la rente d'invalidité est égal à 60 % du salaire assuré.

Le bénéficiaire et l'employeur sont libérés du paiement des cotisations dès le début du versement de la rente d'invalidité.

Prestations de décès

En cas de décès d'un assuré, le montant de la rente de conjoint survivant est égal à 60 % de la rente d'invalidité assurée au moment du décès.

Un capital est versé en cas de décès d'un assuré si aucune rente de conjoint survivant n'est échue et si l'assuré n'a pas bénéficié d'un versement anticipé pour l'accession à la propriété.

Rente d'enfant

En cas d'invalidité ou de décès d'un assuré, la rente d'enfant, respectivement la rente d'orphelin, est égale à 20 % de la rente d'invalidité.

Pour le bénéficiaire d'une rente de retraite, la rente d'enfant est égale à 20 % de la rente de retraite servie si l'enfant est né, respectivement recueilli, avant la date de la retraite du bénéficiaire, sinon rente d'enfant minimale LPP.

L'âge limite est fixé aux 18 ans révolus de l'enfant. Si l'enfant est aux études ou en apprentissage ou s'il est invalide à raison de 70 % au moins, cet âge limite est reporté à 25 ans au plus.

Financement, méthodes de financement

La cotisation globale et son affectation sont fixées comme suit en pour-cent du salaire assuré :

	Epargne	Risques et frais	Total
de 18 à 20 ans	0.000%	2.000%	2.000%
de 21 à 34 ans	17.000%	2.000%	19.000%
de 35 à 44 ans	19.000%	2.000%	21.000%
de 45 à 54 ans	23.000%	2.000%	25.000%
dès 55 ans	25.000%	2.000%	27.000%

Les cotisations de l'assuré et de l'employeur sont fixées comme suit :

	Assuré	Employeur	Total
de 18 à 20 ans	0.810%	1.190%	2.000%
de 21 à 34 ans	7.697%	11.303%	19.000%
de 35 à 44 ans	8.507%	12.493%	21.000%
de 45 à 54 ans	10.128%	14.872%	25.000%
dès 55 ans	10.938%	16.062%	27.000%

Dès le 1^{er} janvier qui suit la date à laquelle l'assuré a eu 20 ans, l'assuré peut librement adhérer à l'épargne complémentaire et modifier son choix ensuite pour chaque 1^{er} janvier.

La cotisation épargne complémentaire à charge de l'assuré s'élève, pour le plan B, à hauteur de 1% du salaire assuré et pour le plan C, à hauteur de 2.5% du salaire assuré.

Le salaire de base correspond au traitement brut de l'assuré, mais au maximum à 10 fois la rente de l'AVS (pour 2020 : 10 x CHF 28'440.00 = CHF 284'400.00)

Le salaire assuré correspond au salaire de base diminué de la déduction de coordination. La déduction de coordination est égale au 7/8 de la rente maximale de l'AVS, au minimum à CHF 25'320.00 et est calculée proportionnellement au taux d'activité.

Autres informations sur l'activité de prévoyance

Dans sa séance du 6 décembre 2019, le comité de la Caisse de pensions a décidé de ne pas indexer les rentes en cours au 1^{er} janvier 2020 conformément à l'article 36 du règlement de prévoyance.

Le 5 novembre 2020, le comité a décidé de fixer le taux d'intérêt de clôture pour 2020 à 1 % et le taux d'ouverture dès le 1^{er} janvier 2021 à 1 % pour le capital de prévoyance.

IV. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis conformément à la recommandation Swiss GAAP RPC 26.

Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation sont fixés dans le règlement de placement du 1^{er} janvier 2014 qui a été adopté par le comité le 27 novembre 2013 afin de répondre aux nouvelles exigences de la norme comptable Swiss GAAP RPC 26.

Base de cours de change : les cours de change correspondent à ceux utilisés par les gestionnaires de fortune.

Les placements libellés en monnaies étrangères : évaluation au cours devise de fin de période.

Obligations (y compris obligations convertibles et à option) et fonds de placements en obligations : évaluation à la valeur boursière.

Hypothèques et fonds de placements hypothécaires : évaluation à la valeur boursière, diminuée des intérêts.

Actions et fonds de placement en actions : évaluation à la valeur boursière.

Fonds de placements immobilier : évaluation à la valeur boursière.

Produits alternatifs : évaluation à la valeur boursière.

Immeubles : évaluation à la valeur de rendement.

Les passifs sont déterminés chaque année selon des principes d'évaluation reconnus et sur des bases techniques fixées par l'expert (méthode statique).

Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Pas de modification

V. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurance

La couverture des risques de décès et d'invalidité fait l'objet d'une réassurance partielle des risques collectifs de type stop loss auprès de la Zurich compagnie d'assurances sur la vie SA, contrat no 58'251/000. Ce dernier a été conclu sur les bases techniques VZ 2015 P 2018, 2.75%. La période d'assurance est d'une année.

La franchise à charge de la Caisse de pensions est de 5.056 % de la somme des salaires assurés, soit CHF 1'530'819.00. Le sinistre individuel maximum pour tous les assurés et de CHF 4'000'000.00 pour l'invalidité et pour le décès. L'indemnité maximale est de CHF 24 mios. La prime de réassurance est de 0.109% des salaires assurés. La prime minimale est de CHF 32'400.00.

Pour 2020, la prime totale s'est élevée à CHF 33'314.20 dont CHF 27'061.55 pour le risque et CHF 6'252.65 pour les frais (pour 2019, elle s'est élevée à CHF 30'350.35 auprès du même réassureur).

Sinistres au cours de l'année

Durant l'exercice 2020, la Caisse de pensions a enregistré trois sinistres touchant les assurés actifs.

Sinistres en attente

Au 31 décembre 2020, deux cas (invalidité) sont en attente.

Provisions techniques de risques

Les données relatives aux provisions techniques sont basées sur le rapport de l'expert en prévoyance professionnelle du 26 mars 2021 « Comptes 2020 – capitaux de prévoyance et provisions techniques ».

Provision de longévité

Cette provision est créée pour couvrir le risque actuariel lié à l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rente.

Alimentation de la provision

Le niveau de la provision est déterminé par l'expert agréé.

Utilisation de la provision

Cette provision est utilisée pour financer le coût lié au changement de la table de mortalité propre à la Caisse de pensions.

Evolution de la provision

L'actuelle table de mortalité (VZ 2015 P 2018) étant appliquée depuis trois années, la provision est fixée à 1.5 % (1.0 % en 2019) de la réserve mathématique.

	2020	2019
Situation au 01.01	566'000	271'000
Prélèvement / Attribution	423'000	295'000
Valeur au 31.12	989'000	566'000

Provision pour la fluctuation des risques invalidité et décès

Afin de couvrir les risques liés à la réassurance stop loss, une provision technique est constituée pour compléter le financement affecté à la couverture des prestations pour les cas de prévoyance invalidité et décès.

A la date d'évaluation, le principe de la permanence est applicable, la provision est d'une part alimentée du coût annuel attendu des risques invalidité et décès, d'autre part utilisée pour le financement du coût annuel effectif de ceux-ci et la couverture de la prime d'assurance.

Alimentation de la provision

La provision est alimentée du coût annuel attendu des risques invalidité et décès.

Utilisation de la provision

La provision est utilisée pour le financement des sinistres effectifs et pour la couverture de la prime d'assurance.

Evolution de la provision

	2020	2019
Solde au 01.01	1'954'000	1'700'000
Coût attendu des sinistres	491'314	460'350
Prime d'assurance risque	-33'314	-30'350
Coût des sinistres	-183'265	0
Ajustement	-208'735	-176'000
Valeur au 31.12	2'020'000	1'954'000

Provision pour la fluctuation des risques des bénéficiaires de rente

Cette provision couvre le risque actuariel d'une divergence entre l'espérance de vie attendue selon la table de mortalité de l'IP et la durée de vie effective. Il doit être déterminé chaque année si une divergence est constatée.

En 2020, pour deux types de rente, le nombre de décès effectif est supérieur au nombre attendu. Sur l'ensemble de l'effectif, l'IP a enregistré un gain technique sur l'évolution du nombre de bénéficiaires de rente.

Globalement, sur les années considérées, il en découle un gain technique puisque le nombre de décès effectif s'avère supérieur à celui attendu.

L'expert estime qu'aucune mesure à caractère urgent ne s'impose et, s'agissant de la provision, il recommande de renoncer à sa constitution.

Provision pour les pertes sur retraites

Cette provision permet d'absorber la perte entraînée par la conversion du capital de prévoyance en rente de retraite au moment de la retraite (ordinaire, anticipée ou différée) au moyen d'un taux supérieur à sa valeur résultant de l'application des bases techniques.

Alimentation de la provision

La provision figure au bilan au 31.12.2019 dans la provision pour le changement des bases techniques (CHF 981'000.00). Avec l'entrée du nouveau RR, une provision distincte est constituée.

Pour déterminer son niveau, sont pris en compte :

- les assurés actifs ayant atteint l'âge minimal ouvrant le droit aux prestations de retraite,
- la perte sur retraite pour chacune de ces personnes (en appliquant un taux d'intérêt technique de 1.65 %),
- une pondération du cumul des pertes individuelles sur retraite tenant compte des coûts effectifs enregistrés par l'IP au cours des dernières années,
- la provision de longévité nécessaire pour ces futures retraites.

Evolution de la provision

L'expert recommande de constituer la provision suivante à la date d'évaluation :

	2020	2019
Situation au 01.01	981'000	0
Prélèvement / Attribution	246'000	981'000
Valeur au 31.12	1'227'000	981'000

Provision pour les cas de prévoyance en suspens

Afin de couvrir les prestations en suspens et latentes pour les cas d'invalidité et de décès non décomptés à la date de l'évaluation, une provision technique est constituée.

Alimentation de la provision

Cette provision est déterminée chaque année sur la base des cas en suspens connus à la date de l'évaluation. Après analyse des données des personnes connaissant une incapacité de travail de plus de trois mois, l'expert a estimé que la Caisse de pensions pourrait devoir servir des prestations d'invalidité à certaines d'entre elles et a recommandé de fixer la provision ci-dessous.

Evolution de la provision

	2020	2019
Situation au 01.01	746'000	800'000
Prélèvement / Attribution	271'000	-54'000
Valeur au 31.12	1'017'000	746'000

Provision pour changement de bases techniques

Cette provision est constituée pour couvrir le financement total ou partiel d'une augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques entraînée par l'abaissement du taux d'intérêt technique ou par le changement de bases techniques.

Evolution de la provision

La provision figure au bilan au 31.12.2019 à hauteur de CHF 981'000.00 pour la composante relative aux assurés actifs, respectivement de CHF 4'865'000.00 pour la composante relative aux bénéficiaires de rente.

Au 31 décembre 2020, l'évaluation est la suivante pour les bénéficiaires de rente :

- Au 31 décembre 2019, le taux d'intérêt technique est de 2.75 % et sa valeur cible de 1.75 %. A cette date, le niveau de la provision correspondant à 4/5^{ème} de sa valeur cible.
- Au 31 décembre 2020, la part correspondant à cette provision pour la baisse du taux d'intérêt technique de 2.75 % à 2 % doit être dissoute, suite au changement de bases techniques de l'IP à la date d'évaluation.
- A cette même date, la réserve mathématique est calculée avec un taux d'intérêt technique égal à 2 % et le niveau cible du taux d'intérêt technique est égal à 1.65 % (contre 1.75 % l'année dernière). Dès lors, la provision doit être constituée pour couvrir l'augmentation de réserve de la différence de taux.

	2020	2019
Situation au 01.01	4'865'000	2'568'000
Prélèvement / Attribution	-2'369'000	2'297'000
Valeur au 31.12	2'496'000	4'865'000

Provision pour les crédits d'intérêts

Le but de cette provision est de couvrir le préfinancement des crédits d'intérêts garantis par la Caisse de pensions sur les engagements directs envers les assurés. Elle est déterminée par l'expert sur la base du taux d'intérêt décidé par le comité pour l'année qui suit la date d'évaluation. Le niveau maximal de cette provision correspond à trois fois le taux d'intérêt technique.

Alimentation de la provision

L'expert a recommandé de dissoudre intégralement la provision au 31 décembre 2020 pour financer l'intérêt effectivement crédité en 2020 ; par la suite, la provision doit être reconstituée, puisque le comité a décidé d'ouvrir l'année 2021 en fixant à 1 % le taux d'intérêt. Elle est constituée à hauteur de 1 % du capital des assurés actifs au 31.12.2020.

Evolution de la provision

	2020	2019
Situation au 01.01	872'000	16'000
Prélèvement / Attribution	-13'000	856'000
Valeur au 31.12	859'000	872'000

Provision pour retraite anticipée

Le but de cette provision est de couvrir le préfinancement du coût des prestations de retraite anticipée.

Alimentation de la provision

Son niveau est mis à jour en fonction des coûts des départs effectifs en retraite anticipée et des versements de l'employeur pour leur financement.

Evolution de la provision

	2020	2019
Solde au 01.01	467'042	641'578
Cotisation des employeurs	485'321	452'799
Coût des retraites anticipées	-606'819	-627'335
Valeur au 31.12	345'545	467'042

Provision pour le financement d'évènements exceptionnels

Suite à la décision du Comité de changer de plan de prévoyance au 1^{er} janvier 2020, une provision avait dû être constituée.

En effet, dans le cadre de ce changement, le comité avait décidé d'appliquer une mesure d'accompagnement ayant pour but le financement de la baisse de la rente de retraite projetée consécutive au passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Une partie de ce coût a été pris en charge par les employeurs (CHF 4.8 mios), le solde par la caisse de pensions.

Cette mesure a été intégralement déployée au 1^{er} janvier 2020. Par ailleurs, à la date d'évaluation, aucun autre évènement exceptionnel générant une augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques n'est à signaler. Ainsi, la provision doit être dissoute.

Evolution de la provision

	2020	2019
Situation au 01.01	1'409'512	600'000
Prélèvement / Attribution	-1'409'512	809'512
Valeur au 31.12	0	1'409'512

Evolution du capital de prévoyance des assurés actifs

	2020 CHF	2019 CHF
Capital-retraite au 01.01	79'351'818	
Transfert capital complémentaire au 01.01	1'060'100	
Mesures d'accompagnement	6'209'512	
Attributions		
Cotisations épargne	6'541'882	
Apports de libre passage	4'472'600	
Rachats de prestations	261'120	
Remboursement de versement anticipé		
- pour l'encouragement à la propriété	0	
- par suite de divorce	0	
Intérêts	823'656	
Prélèvements		
Prestations de sortie	-3'786'278	
Capitaux transférés aux rentes		
- par suite de retraite	-7'591'654	
- par suite d'invalidité	-698'732	
- par suite de décès	-112'448	
Versements anticipés		
- pour l'encouragement à la propriété	-456'750	
- par suite de divorce	-676'704	
Capital-retraite au 31.12	<u>85'398'123</u>	<u>79'351'818</u>
Capital complémentaire au 01.01	1'614'043	1'598'628
Transfert capital complémentaire au 01.01	-1'060'100	
Attributions		
Cotisations épargne	0	
Apports de libre passage	0	
Rachats de prestations	11'380	272'841
Remboursement de versement anticipé		
- pour l'encouragement à la propriété	0	
- par suite de divorce	0	
Intérêts	4'651	16'035
Prélèvements		
Prestations de sortie	0	-161'695
Capitaux transférés aux rentes		
- par suite de retraite	-71'847	
- par suite d'invalidité	0	
- par suite de décès	0	
Versements anticipés		
- pour l'encouragement à la propriété	0	-105'786
- par suite de divorce	-26'531	-6'040
Capital complémentaire au 31.12	<u>471'596</u>	<u>1'614'043</u>
Capital-retraite au 31.12	85'398'123	79'351'818
Capital complémentaire au 31.12	471'596	1'614'043
Capital de prévoyance au 31.12	<u>85'869'719</u>	<u>80'965'861</u>
Taux d'intérêt de clôture au 31.12	1.00%	1.00%
	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Avoir de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	<u>34'352'785</u>	<u>33'967'804</u>
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

Evolution du capital de couverture des bénéficiaires de rentes

	2020 CHF	2019 CHF
Solde au 01.01.	56'585'611	54'229'650
Attributions		
Transfert de la provision Bases techniques	3'567'000	0
Capitaux nouvelles rentes		
- retraite	7'775'949	5'511'314
- invalidité	698'731	0
- décès	0	0
Coût des sinistres	183'625	0
Coût des retraites anticipées	606'819	627'335
Intérêts	1'609'080	1'513'153
Prestations payées (rentes, capital)	-5'412'342	-4'550'458
Ajustement à la réserve mathématique	300'400	-745'383
Solde au 31.12.	<u>65'914'872</u>	<u>56'585'611</u>
	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Capital de couverture des bénéficiaires de rentes	<u>65'914'872</u>	<u>56'585'611</u>
Taux d'intérêt technique	2.00%	2.75%

Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expertise actuarielle, portant sur l'exercice 2019, a été établie le 17 juin 2020 et fait ressortir une augmentation du degré de couverture de référence OPP2, comme le reflète le tableau suivant :

Date	Niveau d'équilibre		Degré de couverture
	à court terme	à long terme	OPP2
31.12.2005	111%	83%	100%
31.12.2006	112%	84%	100%
31.12.2007	110%	80%	99%
31.12.2008	88%	63%	81%
31.12.2009	96%	70%	89%
31.12.2010	98%	72%	91%
31.12.2011	96%	71%	90%
31.12.2012	99%	76%	85%
31.12.2013	92%	73%	88%
31.12.2014	99%	76%	92%
31.12.2015	101%	74%	91%
31.12.2016	103%	72%	89%
31.12.2017	104%	81%	93%
31.12.2018	94%	76%	89%
31.12.2019	102%	80%	94%

L'expert conclut son évaluation comme suit :

« Globalement, nous constatons que la situation financière s'est améliorée en 2019, avec pour conséquence une augmentation de la capacité de risque. De plus, les perspectives d'évolution paraissent à nouveau favorables suite au changement de plan de prévoyance. Cependant, les effets de la pandémie du coronavirus pourraient conduire à une péjoration de la situation d'une ampleur supérieure à l'amélioration constatée en 2019. »

Bases techniques et autres hypothèses sur le plan actuariel

Les bases actuarielles utilisées par la caisse de pensions sont les suivantes :

Table de mortalité : VZ 2015 P 2018

Taux d'intérêt technique : 2.00 %

Modification des bases et hypothèses techniques

Une provision est constituée pour le financement d'une éventuelle baisse à 1.75 % au 31 décembre 2020. Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les capitaux de prévoyance, les provisions et réserves (RR) au 31 décembre 2020, le taux d'intérêt technique est passé de 2.75 % à 2 % à la date d'évaluation. Ceci étant, la probabilité d'une diminution de taux n'est pas négligeable. C'est pourquoi, l'expert recommande d'intégrer dans le bilan au 31 décembre 2020 l'impact d'une éventuelle baisse du taux d'intérêt technique de 2 % à 1.65 % (au lieu de 1.75 % comme l'année précédente), dans l'attente d'une recommandation définitive de ce taux. En conclusion, l'évaluation est réalisée à partir des bases techniques VZ 2015 P 2018 2 % ; ces dernières sont différentes à celles appliquées lors de la précédente évaluation (VZ 2015 P 2018 2.75 %). De plus, le niveau des provisions techniques est évalué en considérant une éventuelle baisse du taux d'intérêt technique à 1.65 %.

Réserve de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Néant

Système de financement

La Caisse de pensions a adopté le système de la capitalisation partielle. Par courrier du 3 mars 2015, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et fondations a approuvé la poursuite de la gestion selon ce système.

La Caisse de pensions est au bénéfice de la garantie de l'Etat (selon décret du Conseil général de la Ville de Bulle du 27 mai 2013).

Le degré de couverture initial (établi au 01.01.2012) est égal à 82.3 %, alors que celui propre aux assurés actifs est égal à 67.8%. Ainsi, l'exigence relative au degré de couverture minimal (80%) est respectée dès l'entrée en vigueur de l'article 72a LPP.

Degrés de couverture

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Fortune de prévoyance disponible		
Total des actifs	154'522'829	140'931'347
Capitaux étrangers	-1'490'905	-955'537
	153'031'924	139'975'810
Capital de prévoyance actuariel nécessaire	160'738'136	149'412'027
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	95.21%	93.68%
Degré de couverture propre aux assurés actifs	91.47%	89.11%

VI. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placements, règlements de placements

Les directives établies concernant la gestion et l'évaluation des placements ont pour but de permettre au comité d'assumer pleinement ses tâches et ses responsabilités.

La Caisse de pensions gère sa fortune de manière à garantir la sécurité, un rendement suffisant des placements, une répartition appropriée des risques, ainsi que la couverture du besoin prévisible des liquidités. Il convient de tenir compte de la capacité de la Caisse de pensions à prendre des risques, déterminée selon des règles reconnues.

Le règlement de placements définit les principes, les objectifs et les directives sur lesquels repose la gestion de la fortune de la Caisse de pensions et délimite les tâches, les compétences et la responsabilité des personnes et organes concernés.

Banque Cantonale de Fribourg et UBS SA (soumises à la FINMA) : mandat dit "balancé", à savoir que le mandataire peut investir les actifs sous gestion dans toutes les classes d'actifs, à l'exception des immeubles et des fonds immobiliers, en respectant les limites de placement de l'OPP2 et du règlement de placement.

Banque Cantonale Vaudoise (soumise à la FINMA) : mandat de gestion de placements dans des sociétés immobilières, de fonds de placement immobiliers cotés en bourse suisse.

Gruyère Immo SA : mandat de gérance des immeubles, propriété de la Caisse, tant des points de vue administratif que technique.

Les titres sont déposés auprès du Credit Suisse (soumis à la FINMA), qui a un Global Custody. Dans son mandat de Global Custody, le Credit Suisse réalise la comptabilité-titre et fournit à la commission de placement divers rapports mensuels d'analyse et de suivi.

Afin de répondre aux exigences des articles 48f à 48l OPP2, les sociétés qui gèrent et administrent la fortune de la caisse de pensions signent une déclaration de loyauté.

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Le volume nécessaire de la réserve de fluctuation de valeur (RFV) est calculé selon la méthode économique-financière dite « Value-at-Risk », c'est-à-dire à partir des caractéristiques de rendement et de risque des catégories des placements définies pour la stratégie. Cette réserve doit garantir avec une sécurité suffisante une rémunération minimale des capitaux de prévoyance. Le volume visé de la réserve est exprimé en pourcent du capital de prévoyance.

Au 31 décembre 2020, en considérant un horizon temps d'une année, un degré de confiance de 99.00 % et un taux global à 17.7 %, la réserve théorique se situe à CHF 28'451'000.00 (CHF 26'446'000.00 en 2019).

Par courrier du 31 décembre 2013, l'Autorité de surveillance a validé la décision du comité de ne pas constituer de réserve de fluctuation tant que le degré de couverture ne dépassera pas la limite de 100 % (article 72b, alinéa 3 LPP).

Rapport sur le placement de la fortune durant l'année 2020

La Caisse de pensions a réalisé en 2020 une performance brute globale positive de 3.21 %, respectivement de 2.94 % nette (10.74 % en 2019). Le benchmark établi par le Credit suisse a été de 3.53 %, en 2020. Il était de 11.71 % en 2019.

Les marchés financiers ont dégagé des performances moyennes de 2.72 %. Les mandats dits « balancés », ont dégagé 2.73 % et 2.28 %, alors que le mandat passif 4.33 %. L'immobilier indirect a donné un rendement de 6.10 % et les placements alternatifs -0.05 %.

Les placements immobiliers directs ont quant à eux dégagé une performance de 4.00 %, ceci malgré des rénovations s'élevant à CHF 86'308.00 (voir page 23).

Le résultat cumulé des marchés financiers et des immeubles représente un gain net total de CHF 6'425'029.28, en regard à celui de CHF 12'613'846.46 l'année précédente.

Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	31.12.2020		31.12.2019		Stratégie		Limites selon OPP 2			
	CHF	en %	CHF	en %	Min.	Objectif	Max.	Limites par débiteur art. 54	Limites par catégorie art. 55	Placement auprès de l'employeur art. 57
Cash et équivalents en CHF	2'278'506	1.5%	2'131'580	1.5%	0.0%	0.0%	10.0%			
Cash et équivalents devises	138'530	0.1%	17'965	0.0%	0.0%	0.0%	10.0%			
Obligations suisses	1'431'705	0.9%	1'551'345	1.1%	15.0%	23.0%	42.0%	10.0% par objet		
Fonds de placement obligations suisses	6'476'144	4.2%	5'764'749	4.1%	20.0%	33.0%	40.0%			
Obligations étrangères CHF	1'621'118	1.0%	2'130'337	1.5%	0.0%	4.0%	8.0%			
Fonds placement obligat. étrangères CHF	31'688'316	20.5%	26'240'419	18.6%	0.0%	0.0%	8.0%			
Obligations étrangères devises	0	0.0%	0	0.0%	0.0%	4.0%	8.0%			
Fonds de placement obligat. étrang. dev.	7'989'130	5.2%	6'119'030	4.3%	20.0%	33.0%	40.0%	5.0% par objet	30.0% dont 1/3 au max. à l'étranger	
Immobilier suisse (direct)	40'658'000	26.3%	43'344'000	30.8%	0.0%	5.0%	10.0%			
Immobilier étranger	0	0.0%	0	0.0%	7.0%	10.0%	15.0%			
Immobiliers suisses (fonds)	5'106'176	3.3%	4'893'918	3.5%	0.0%	8.0%	15.0%			
Actions suisses	0	0.0%	0	0.0%	10.0%	17.0%	25.0%	5.0% par participation	50.0%	
Fonds de placement actions suisses	22'022'815	14.3%	17'796'670	12.6%	0.0%	0.0%	2.0%			
Actions étrangères	0	0.0%	742'376	0.5%	0.0%	8.0%	15.0%			
Fonds de placement actions étrangères	33'050'960	21.4%	28'648'852	20.3%	0.0%	0.0%	0.0%			
Placements alternatifs	2'061'429	1.3%	1'550'106	1.1%	0.0%	0.0%	0.0%		15.0%	
Placements auprès de l'employeur	0	0.0%	0	0.0%	0.0%	0.0%	2.0%			5.0%
Total	154'522'829	100.0%	140'931'347	100.0%						

Explication du résultat net des placements

	31.12.2020		Rendement		Intérêts		P/M values		Frais		Total		TER	
	CHF		CHF		CHF		CHF		CHF		CHF		CHF	
Avoirs en banques	1'850'229	0	0	0	-23'846	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes courants divers	148'855	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôt à récupérer	389'731	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte de régularisation actifs	28'221	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marché monétaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de placement	0	0	0	0	0	0	629	629	0	0	629	0	0	0
Obligations suisses	7'907'849	74'383	0	0	0	0	-27'721	0	0	0	0	0	0	0
Obligations suisses	1'431'705	21'900	0	0	0	0	-19'640	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de placement	6'476'144	52'483	0	0	0	0	-8'081	0	0	0	0	0	0	0
Obligations étrangères en CHF	33'309'434	348'845	0	0	0	0	754'506	0	0	0	0	0	0	0
Obligations étrangères en CHF	1'621'118	22'688	0	0	0	0	-74'307	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de placement	31'688'316	326'158	0	0	0	0	828'813	0	0	0	0	0	0	0
Obligations étrangères devises	7'989'130	0	0	0	0	0	-338'679	0	0	0	0	0	0	0
Obligations étrangères devises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de placement	7'989'130	0	0	0	0	0	-338'679	0	0	0	0	0	0	0
Actions suisses	22'022'815	314'965	0	0	0	0	531'603	0	0	0	0	0	0	0
Actions suisses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de placement	22'022'815	314'965	0	0	0	0	531'603	0	0	0	0	0	0	0
Actions étrangères	33'050'960	356'496	0	0	0	0	1'273'598	0	0	0	0	0	0	0
Actions étrangères	0	0	0	0	0	0	-98'292	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de placement	33'050'960	356'496	0	0	0	0	1'371'890	0	0	0	0	0	0	0
Placements alternatifs	2'061'429	94'919	0	0	0	0	38'066	0	0	0	0	0	0	0
Immubles	40'658'000	1'836'877	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds placement immobiliers	5'106'176	80'211	0	0	0	0	220'535	0	0	0	0	0	0	0
Variation valeur immeubles	0	0	0	0	0	0	1'708'454	0	0	0	0	0	0	0
Frais gestion fortune	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts s/prestation de sortie	0	0	0	0	0	0	-811'582	0	0	0	0	0	0	0
Total	154'522'829	3'106'696	-29'358	4'159'273	-811'582	6'425'029	283'921	140'931'337	2'326'926	-15'007	10'925'312	-623'385	12'613'846	189'991

Le poste « variation valeur immeubles » inclut un gain sur cession d'immeuble de CHF 1'620'454.00.

Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

En 2020, nous n'avions pas de titres pour lesquels nous devons exercer notre droit de vote, conformément aux dispositions prévues à l'avenant no 1 au règlement de placement.

Frais de gestion de la fortune

Frais de gestion de la fortune	CHF	% sur fortune
Frais de gestion de la fortune selon compte d'exploitation	527'661	0.34%
Frais TER induits par les placements collectifs transparents	283'921	0.18%
Total	811'582	0.53%

Détail des frais TER (total Expense Ratio)

	CHF
Fonds de placements auprès de la BCF	174'074
Fonds de placement auprès de l'UBS	39'083
Fonds de placements auprès de la BCV	36'702
Fonds de placements auprès du CS	34'062
Total	283'921

Placements collectifs opaques - positions au 31.12.2020

Néant

Immeubles

Le parc immobilier est constitué de onze immeubles, cinq sont situés à Bulle, un à Villeneuve, un à Siviriez, un au Crêt, un à Châtillon, un à Arconciel et un à Vuadens.

	Vudalla 14-16	Vudalla 18-20	Vudalla 22-24	P.-Enhaut 15	P.-Enhaut 18	Villeneuve	Pierre-Alex 21
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Evaluation au 31.12.2019	3'573'000	3'828'000	3'775'000	3'638'000	4'018'000	7'754'000	2'774'000
Ajustement au 31.12.2020	32'000	15'000	-126'000	22'000	119'000	-36'000	vendu
Valeur nette au bilan	3'605'000	3'843'000	3'649'000	3'660'000	4'137'000	7'718'000	0

	Siviriez	Le Crêt	Châtillon	Arconciel	Vuadens	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Evaluation au 31.12.2019	2'891'000	2'400'000	1'983'000	2'928'000	3'782'000	43'344'000
Ajustement au 31.12.2020	216'000	0	-166'000	0	12'000	-2'686'000
Valeur nette au bilan	3'107'000	2'400'000	1'817'000	2'928'000	3'794'000	40'658'000

Le taux de capitalisation utilisé pour le calcul de la valeur de rendement se situe entre 4.5 et 6 %.

L'ensemble du parc immobilier représente CHF 40'658'000.00, soit le 26.3 % des actifs. Les directives OPP2 prescrivent que cette classe d'actifs ne devrait pas dépasser le 30 % de la fortune et par ailleurs qu'un objet immobilier ne devrait pas représenter plus de 5 % de la fortune globale. En l'occurrence, aucun immeuble ne dépasse cette recommandation.

Par contre, ladite ordonnance autorise les institutions de prévoyance à dépasser ces limites pour autant que les objets immobiliers représentent peu de risques et permettent de dégager de bons rendements. Le règlement de placement prévoit l'étendue des limites de placement immobilier selon l'OPP2.

Annexe aux comptes

Le compte d'exploitation des immeubles fait ressortir un résultat de CHF 1'836'876.90 en 2020. Le rendement viré au compte d'exploitation se monte à CHF 1'719'746.00 (CHF 1'290'626.10 en 2019). De ce montant est ajouté un produit de CHF 117'130.90. Il correspond au produit de l'immeuble Pierre-Alex 21, immeuble vendu à fin octobre 2020.

Les principaux postes relatifs aux immeubles sont reproduits ci-après :

	Vudalla 14-16	Vudalla 18-20	Vudalla 22-24	P.-Enhaut 15	P.-Enhaut 18	Villeneuve	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
Loyers encaissés	216'274	230'561	218'951	219'584	227'550	424'475	
Autres recettes	570	1'536	2'785	445	2'040	328	
Total produits	216'844	232'097	221'736	220'029	229'590	424'803	
Charges courantes	16'550	17'082	19'253	15'181	16'982	26'964	
Charges d'entretien	26'885	12'670	26'340	27'035	17'818	65'846	
Rénovation	-8'730	16'063	38'171	40'804	0	0	
Impôts	5'339	5'572	5'591	5'689	5'554	15'840	
Total charges	40'044	51'387	89'355	88'709	40'354	108'650	
Rendement viré au compte d'exploitation	176'800	180'710	132'381	131'320	189'236	316'153	
Rendement	4.7%	4.5%	3.3%	3.4%	4.5%	3.9%	

	Siviriez	Le Crêt	Châtillon	Arconciel	Vuadens	2020	2019
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Loyers encaissés	155'335	108'000	81'745	131'760	199'176	2'213'411	2'328'798.00
Autres recettes	100	0	50	0	3'096	10'950	14'782.00
Total produits	155'435	108'000	81'795	131'760	202'272	2'224'361	2'343'580.00
Charges courantes	11'201	7'888	9'047	5'853	11'152	157'153	290'943.00
Charges d'entretien	6'520	2'892	1'796	1'646	15'067	204'515	199'227.00
Rénovation	0	0	0	0	0	86'308	110'008.00
Impôts	1'006	4'537	3'445	3'359	707	56'639	54'625.00
Total charges	18'727	15'317	14'288	10'858	26'926	504'615	654'803.00
Rendement viré au compte d'exploitation	136'708	92'683	67'507	120'902	175'346	1'719'746	1'688'777.00
Rendement	4.5%	3.7%	3.2%	3.9%	4.4%	4.0%	3.80%

A part les charges courantes d'entretien, il y a lieu de relever que certains entretiens plus lourds sont régulièrement entrepris pour maintenir la qualité et l'attractivité de nos immeubles. Un appartement a été entièrement rénové à Pays-d'Enhaut 15, deux appartements à Vudalla 22-24 et un appartement à Vudalla 18-20, soit un total de 4 appartements entièrement rénovés pour un montant de CHF 86'308.00.

Explications des placements chez les employeurs et de la réserve de contribution de l'employeur

Au 31 décembre 2020, la Caisse de pensions n'a pas de créance envers l'employeur.

L'employeur a la possibilité de constituer des réserves ordinaires de cotisations afin de financer ses futurs engagements de prévoyance.

VII. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Explication du compte de régularisation actif

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Gruyère Immo SA loyers et places de parc impayés	9'290.00	17'085.00
Ville de Bulle solde c/c	1'420.00	3'719.05
Ville de Bulle (Les Foyers) solde c/c	0.00	4'606.10
Gruyère Energie SA solde c/c	183.55	0.00
Intérêts courus	17'327.00	18'349.00
Total	28'220.55	43'759.15

Explication du compte de régularisation passif

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Gruyère Immo SA loyers et places de parc reçus d'avance	18'402.00	4'995.00
Prestation de libre passage reçue d'avance	8'829.80	0.00
Honoraires actuaire et fiduciaire	13'207.25	13'987.55
ABSPF émoluments	5'800.00	5'800.00
Ville de Bulle jetons de présence et prestations administratives	106'147.95	106'149.90
UBS frais de gestion 4e trimestre 2020	4'139.44	2'509.55
Immeuble Pierre-Alex 21 impôts	400'000.00	0.00
Immeuble Arconciel droits de mutation	0.00	90'150.00
Ville de Bulle frais divers	0.00	388.00
Zurich Assurances c/c	0.00	18.15
Credit Suisse frais de gestion Global Custody	0.00	29'789.82
Total	556'526.44	253'787.97

Explication du compte frais d'administration

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Indemnités et jetons de présence	2'881.00	6'987.75
Charges personnel administratif	101'766.95	106'314.75
Honoraires actuaire et expertises/études actuarielles	93'916.55	109'924.55
Honoraires organe de révision	11'200.80	11'201.60
Honoraires gestion informatique	57'166.10	56'254.95
Emoluments autorité de surveillance des fondations	8'650.10	8'831.55
Total	275'581.50	299'515.15

VIII. Demandes de l'Autorité de surveillance

Le 29 juin 2020, les comptes, annexe et rapport de gestion de l'exercice 2019 ont été remis à l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSFP). Par courrier du 12 août 2020, ladite autorité n'a émis aucune remarque.

IX. Autres informations relatives à la situation financière

Découvert / Explications des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Au 31 décembre 2020, le degré de couverture OPP2 et celui envers les assurés actifs (95.21 % et 91.47 %) sont supérieurs à leurs valeurs initiales (82.3 % et 67.8 %) ; en conséquence, il n'existe pas de découvert au sens des dispositions légales spécifiques aux IPDP en capitalisation partielle.

Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions de l'employeur

Néant

Liquidations partielles

Néant

Prêts sur polices

Néant

Separate Accounts

Néant

Mise en gage d'actifs

Néant

Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

Procédures judiciaires en cours

Néant

Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant

X. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant

RAPPORT DE GESTION

I. **Activité du comité**

Le comité a tenu deux séances au cours de l'année 2020.

Le 24 juin 2020 – objets principaux :

Nomination du nouveau représentant élu par le personnel des Foyers communaux de la Ville de Bulle.
Election du Vice-président en remplacement de M. Serge Chatton.
Présentation et approbation des comptes, annexes, rapport de gestion 2019.
Examen de la situation du système de contrôle interne (SCI) pour 2019.
Présentation et approbation de l'expertise actuarielle au 31.12.2019 par M. Georges Dorsaz.
Présentation et approbation de l'avenant n°1 au règlement de prévoyance en vigueur dès le 1^{er} janvier 2020 concernant la modification de l'article 80 montant du capital décès.
Mandat de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle : modification du contrat concernant le co-contractant et l'exécutant.
Etude de congruence actifs-passifs : examen des offres.
Renouvellement du mandat de l'organe de révision pour la révision des comptes de 2020-2022.

Le 5 novembre 2020 – objets principaux :

Consignation de la décision du comité du 31 août 2020 par voie de circulation pour le renouvellement du contrat de réassurance stop loss auprès de la Zurich Assurances au 1^{er} janvier 2021.
Consignation de la décision de la commission de placement du 13 octobre 2020 par voie de circulation pour le placement des excédents de liquidités suite à la vente de l'immeuble Pierre-Alex 21.
Démission de M. Frédéric Rossier représentant du personnel des Foyers de la Ville de Bulle au 31 décembre 2020.
Présentation et approbation de l'avenant n° 2 au 1^{er} janvier 2021 au règlement de prévoyance en vigueur dès le 1^{er} janvier 2020 par M. Georges Dorsaz.
Présentation et approbation du règlement sur l'encouragement à la propriété du logement (REPL) au 1^{er} janvier 2021 par M. Georges Dorsaz.
Présentation et approbation du règlement sur les mesures d'assainissement (RMA) au 1^{er} janvier 2021 par M. Georges Dorsaz.
Présentation et approbation du règlement sur les capitaux de prévoyance, les provisions et réserves (RR) au 31 décembre 2020 par M. Georges Dorsaz.
Intérêt crédité au capital de prévoyance : taux de clôture pour 2020 et taux d'ouverture pour 2021.
Indexation des rentes au 1^{er} janvier 2021.
Présentation de l'étude ALM et de l'examen critique de la mise en œuvre des placements par Lusenti Partners Sàrl.

En plus de l'examen mensuel des performances de nos gestionnaires, la Commission de placements a siégé à une reprise.

II. Informations générales

En introduction, nous rappelons que par décision du 29 janvier 2014, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPPF) a officiellement approuvé la modification de l'acte de fondation de la Caisse de pensions, conformément aux décisions prises par le Conseil général le 27 mai 2013.

Quant au financement, sur base de la garantie offerte par le Conseil général le 27 mai 2013 et du plan de financement établi par l'expert agréé, l'Autorité de surveillance a officiellement approuvé le 3 mars 2015 le système de la capitalisation partielle.

Le degré de couverture de référence de la Caisse est celui arrêté au 31 décembre 2011. Il était de 82.3 % et satisfaisait déjà à l'exigence du 80 % que les Caisses devront atteindre d'ici 2052 au plus tard. Un deuxième degré de couverture doit également être calculé, c'est celui propre aux assurés actifs. Il se situait initialement à 67.8 %.

Grâce aux rendements dégagés au cours de l'année 2020, les degrés de couvertures au 31.12.2020 sont de :

- article 44 OPP2 : 95.21 % (31.12.2019 : 93.68 %)
- propre aux assurés actifs : 91.47 % (31.12.2019 : 89.11 %)

Au 31 décembre 2020, la Caisse compte 604 assurés actifs, soit 31 de plus qu'à la fin de la période précédente. Quant aux bénéficiaires de rentes, ils ont augmenté de 11 unités, pour se situer à 233. Le ratio actifs/rentiers est stable et s'établit à 2.59.

A fin 2019, le taux d'intérêt technique était de 2.75% et sa valeur cible de 1.75%. Au 31 décembre 2020, ce même taux était dès lors de 2% et la valeur cible de 1.65%. La provision constituée pour cet abaissement de 2.75% à 2% a pu être dissoute et une provision a été alimentée en prévision de la nouvelle valeur cible.

III. Renseignements sur le bilan

Actifs

Avoirs en banques

Le solde des liquidités au 31 décembre 2020 est dû à différentes rentrées financières de fin d'année qui n'ont pu être placées instantanément.

Obligations – actions

A la clôture de l'exercice, nous avons enregistré les évolutions suivantes : plus-values sur fonds de placements marché monétaire CHF 628.78, moins-values sur obligations suisses CHF 27'720.30, plus-values sur obligations étrangères en francs suisses CHF 701'195.46, moins-values sur obligations étrangères en devises CHF 365'793.24, plus-values sur actions suisses CHF 503'585.16, plus-values sur actions étrangères CHF 1'204'000.05, plus-values sur fonds de placements immobiliers CHF 173'945.95 et moins-values sur autres placements (fonds alternatifs) CHF 21'227.64.

Quant au tableau figurant à la page 20, il fournit des explications sur le résultat net des placements.

L'inventaire des titres au 31 décembre 2020 se trouve à la fin du présent rapport.

Immeubles

Nous rappelons que les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Cette méthode a engendré une plus-value globale de CHF 1'708'454.00 en 2020. L'ensemble du parc immobilier représente CHF 40'658'000.00 soit le 26.3 % de nos actifs, en regard des 30.8 % à fin 2019. Les directives OPP2, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2009, prescrivent que cette classe d'actifs ne devrait pas dépasser le 30 % de la fortune et par ailleurs qu'un objet immobilier ne devrait pas représenter plus de 5 % de la fortune globale. En l'occurrence, aucun immeuble ne dépasse cette recommandation.

Toutefois, ladite ordonnance autorise les institutions de prévoyance à dépasser ces limites pour autant que les objets immobiliers représentent peu de risques et permettent de dégager de bons rendements. Les pages 22 et 23 contiennent les détails relatifs à la valeur du parc immobilier et à son rendement.

Compte de régularisation actifs

Le détail figure à la page 24.

Passifs

Les passifs de la Caisse sont essentiellement constitués des capitaux de prévoyance, des provisions et de réserves techniques.

Dettes

Les prestations de libre-passage dues concernent 20 assurés qui ont quitté la Caisse de pensions à la fin de l'année et dont les prestations ont été transférées en 2021.

Compte de régularisation passifs

Le détail figure à la page 24.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les explications relatives à ces capitaux ainsi que leur évolution au cours de l'année figurent dans l'annexe aux comptes, aux pages mentionnées ci-dessous :

Longévité	CHF	989'000	page 11
Invalidité et décès	CHF	2'020'000	page 12
Pertes sur retraites	CHF	1'227'000	page 12
Cas de prévoyance en suspens	CHF	1'017'000	page 13
Changement de bases techniques	CHF	2'496'000	page 13
Crédit d'intérêts	CHF	859'000	page 14
Retraite anticipée	CHF	345'545	page 14
Evénements exceptionnels	CHF	0	page 14
	CHF	8'953'545	
Capital de prévoyance des assurés actifs	CHF	85'869'719	page 15
Capital de couverture des bénéficiaires de rentes	CHF	65'914'872	page 16

Réserve de fluctuation de valeur

Avec l'accord de l'Autorité de surveillance et comme le permettent les dispositions légales (article 72b, alinéa 3 LPP), la réserve de fluctuation ne sera constituée que lorsque le taux de couverture OPP2 dépassera la limite de 100 %. Ce dernier s'élève au 31 décembre 2020 à 95.21 %.

Situation en fin de période

Le découvert représente la fortune manquante par rapport au capital de prévoyance actuariel nécessaire. Il s'élève en l'occurrence à 4.80 %, respectivement à CHF 7'706'212.18.

IV. Renseignements sur le compte d'exploitation

La Caisse clôture son exercice comptable 2020 par un excédent de produits de CHF 1'730'004.03 porté en diminution du découvert au 1^{er} janvier, ce qui se traduit par un découvert final de CHF 7'706'212.18. Cet excédent de produits de CHF 1'730'004.03 provient d'un résultat net positif des placements de CHF 6'425'029.28, auquel il faut soustraire le résultat net négatif de l'activité d'assurance qui s'élève à CHF 4'408'863.85 et les frais d'administration et divers qui se montent à CHF 286'172.30.

Produits

Cotisations employés, employeurs, fonds «retraites anticipées» et rachats

Les cotisations ordinaires, représentent un total de CHF 7'160'870.75, auxquels viennent s'ajouter CHF 485'320.85 pour la cotisation au fonds «retraites anticipées» et CHF 272'500.00 pour les rachats en cours, soit une somme totale de CHF 7'918'691.60. Les mesures d'accompagnement pour le changement de plan de prévoyance versées par la Ville de Bulle et Gruyère Energie SA s'élèvent à CHF 4'800'000.00., soit un total final de CHF 12'718'691.60.

Prestations d'entrée

La Caisse de pensions a reçu 78 prestations de libre-passage relatives à de nouveaux assurés pour un montant total de CHF 4'472'599.30.

Dissolution capitaux de prévoyance et provisions techniques

Il s'agit des mouvements sur les diverses provisions correspondant aux rentes et capitaux de prévoyance versés en 2020.

Charges

Rentes de retraite

Au cours de l'année 2020, la Caisse enregistre un total de 13 départs à la retraite, dont 8 anticipés avec un pont pré-AVS. Au 31 décembre 2020, la Caisse compte 193 retraités. Les rentes annuelles versées en 2020 se montent à CHF 3'585'755.10, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 9'748.00 de rentes d'enfants de retraités. Ce qui représente un montant de CHF 3'595'503.10.

Rentes de survivants

Le nombre de rentes de conjoint est de 27. Les rentes annuelles se montent à CHF 468'154.55.

Rentes d'invalidité

Deux nouveaux cas d'invalidité ont été enregistrés en 2020. Ce sont donc 10 assurés qui bénéficient d'une rente d'invalidité. Les rentes annuelles versées en 2020 se montent à CHF 142'104.95, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 2'835.00 de rentes d'enfants d'invalides. Ce qui représente un montant de CHF 144'939.95.

Prestations en capital à la retraite et à l'invalidité

Le règlement de prévoyance permet le versement du quart de la prestation de retraite sous la forme d'un capital. En 2020, 8 retraités ont fait appel à cette possibilité ; pour un montant de CHF 1'203'744.65.

Prestations de sortie

Les assurés qui quittent définitivement la Suisse ou ceux qui s'établissent à leur compte peuvent bénéficier d'un remboursement en espèces de leur prestation de sortie, la troisième condition, plus rarement remplie, étant que la prestation de sortie soit inférieure au montant annuel des cotisations de l'assuré. Au cours de l'année 2020, un assuré a reçu sa prestation de sortie en espèces pour un montant de CHF 29'184.95 pour s'établir à son compte.

Par ailleurs, 59 prestations de libre passage ont été versées auprès d'institutions auxquelles les assurés démissionnaires ont été affiliés par leur nouvel employeur ou sur un compte bloqué auprès d'une banque ou d'une institution de libre passage. Les prestations de libre passage représentent un total de CHF 3'575'676.55.

Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété du logement

Les dispositions légales sur l'encouragement à la propriété du logement permettent à l'assuré de prélever tout ou partie de son capital de prévoyance pour devenir propriétaire de son propre logement. Il est rappelé qu'un versement anticipé réduit les prestations de retraite, proportionnellement au montant retiré.

Sept assurés ont demandé à bénéficier de ces dispositions au cours de l'année 2020 pour un montant total de CHF 456'750.00.

Versements anticipés pour divorce

En cas de divorce, les prestations de sortie acquises pendant la durée du mariage sont partagées conformément aux dispositions du Code civil suisse. Le versement anticipé est considéré comme une prestation de sortie et la Caisse transmet le montant dû selon les instructions notifiées par le Tribunal. En 2020, la Caisse a procédé à deux versements pour un montant total de CHF 703'234.65.

Prime de réassurance

Le contrat « Stop-Loss » a été conclu avec la Zurich le 1^{er} janvier 2009. Les détails de la couverture et de la prime figurent à la page 11. La prime pour l'année 2020 s'élève à CHF 33'314.20 (montant minimum CHF 32'400.00).

Cotisation au Fonds de garantie

Conformément à l'article 56, alinéa 1 LPP, le fonds de garantie assume, d'une part le versement des subsides aux institutions de prévoyance dont la structure d'âge est défavorable et, d'autre part, fournit la garantie des prestations légales dues par des institutions de prévoyance devenues insolubles. La contribution pour 2020 s'élève à CHF 27'594.20.

Résultat net des placements

Les pages 18 à 23 fournissent l'essentiel des explications sur le rendement et le résultat net des placements financiers et immobiliers.

Frais d'administration de la fortune

Les frais sur transactions et charges fiscales, les frais de gestion des titres et droits de garde payés aux trois gestionnaires (UBS, BCF et BCV) ainsi que le mandat de Global Custody auprès du Credit Suisse s'élèvent à CHF 713'160.87 (voir page 21). Ils représentent 0.46 % de la fortune.

Autres frais

Il s'agit de la prime RC pour institutions de prévoyance versée à la Zurich Assurance, de la cotisation à l'ASIP, de l'abonnement au magazine Prévoyance professionnelle suisse, des frais au Registre du commerce et de représentation et de divers frais de ports, photocopies et téléphones.

Frais d'administration

Le total des frais d'administration s'élève à CHF 275'581.50. La page 24 fournit l'essentiel des explications.

CAISSE DE PENSIONS DE LA VILLE DE BULLE

Le Président



Jacques Morand

L'Administrateur



Raoul Girard

INVENTAIRE DES TITRES (Détails)

au 31.12.2020

Caisse de pension de la ville Bulle
Grand-Rue 7
CH-1630 Bulle

Securities Accounting
Pebe ID: 2100

Valeur	ISIN	Désignation du titre	Ccy	Val.nominale/Nbre	Cours comptable	Val. comptable MIE	Cris dev. cpta	Val. comptable MidB	Cris marché	Val. marché MIE	Cris dev. marché	Val. marché MidB
Dépôt 0835-2691421-25 UBS actif												
Fonds obligations suisses												
1725703	CH0017257038	Parts UBS (CH) Institutional	CHF	1'106.83	965.50	1'068'645.33	1.00	1'068'645.33	965.50	1'068'645.33	1.00	1'068'645.33
4394754	CH0043947545	Parts UBS (CH) Institutional	CHF	1'013.45	1'287.58	1'304'891.51	1.00	1'304'891.51	1'287.58	1'304'891.51	1.00	1'304'891.51
Total Fonds obligations suisses				2'120.28		2'373'536.84		2'373'536.84		2'373'536.84		2'373'536.84
Fonds obligations étrang. CHF												
11602907	CH0116029072	Parts UBS Investment Fund	CHF	2'297.75	97.63	224'328.94	1.00	224'328.94	97.63	224'328.94	1.00	224'328.94
11867463	CH0118674636	Parts UBS Anlagest UBS Personalv	CHF	488.40	1'398.37	682'959.71	1.00	682'959.71	1'398.37	682'959.71	1.00	682'959.71
1664093	CH0016640937	Parts UBS (CH) Institutional	CHF	6'028.94	1'067.23	6'434'265.64	1.00	6'434'265.64	1'067.23	6'434'265.64	1.00	6'434'265.64
18418267	CH0184182670	Parts UBS Inst. Fund	CHF	1'631.96	1'170.32	1'909'918.94	1.00	1'909'918.94	1'170.32	1'909'918.94	1.00	1'909'918.94
48217419	LU0208201183	Parts UBS (Lux) Bond SICAV	CHF	9'920.00	100.29	994'876.80	1.00	994'876.80	100.29	994'876.80	1.00	994'876.80
Total Fonds obligations étrang. CHF				20'367.05		10'246'350.03		10'246'350.03		10'246'350.03		10'246'350.03
Fonds obligations étrang. dev.												
25749505	LU113112325	Parts UBS (Lux) Bond SICAV -	USD	26'558.37	109.53	2'908'938.49	0.88	2'571'356.18	109.53	2'908'938.49	0.88	2'571'356.18
Total Fonds obligations étrang. dev.				26'558.37		2'908'938.49		2'571'356.18		2'908'938.49		2'571'356.18
Fonds actions suisses												
11867436	CH0118674362	Parts UBS Anlagestift UBS PV	CHF	1'591.81	3'110.38	4'951'133.99	1.00	4'951'133.99	3'110.38	4'951'133.99	1.00	4'951'133.99
1580000	CH0015800003	Parts UBS Inst. Fund	CHF	3'590.02	562.77	2'020'353.30	1.00	2'020'353.30	562.77	2'020'353.30	1.00	2'020'353.30
Total Fonds actions suisses				5'181.83		6'971'487.29		6'971'487.29		6'971'487.29		6'971'487.29
Fonds actions étrangères												
20967519	CH0209675195	Parts UBS Institutional Fund2	CHF	1'012.37	1'965.97	1'990'296.91	1.00	1'990'296.91	1'965.97	1'990'296.91	1.00	1'990'296.91
2298562	CH0022985623	Parts UBS Institutional Fund	CHF	1'701.93	1'920.05	2'246'628.74	1.00	2'246'628.74	1'920.05	2'246'628.74	1.00	2'246'628.74
25280962	CH0252809626	Parts UBS (CH) Institut. Fund	CHF	705.29	3'231.98	2'279'486.41	1.00	2'279'486.41	3'231.98	2'279'486.41	1.00	2'279'486.41
25546005	IE00B930ZB59	Parts iShares IV PLC	USD	55'794.00	31.47	1'755'837.18	0.88	1'552'072.28	31.47	1'755'837.18	0.88	1'552'072.28
3288791	CH0032887918	Parts UBS CH IF 2	CHF	1'606.69	1'428.77	2'295'596.19	1.00	2'295'596.19	1'428.77	2'295'596.19	1.00	2'295'596.19
51877114	CH0518771149	Parts UBS (CH) Instt Fund 2	CHF	1'529.38	1'476.33	2'257'872.53	1.00	2'257'872.53	1'476.33	2'257'872.53	1.00	2'257'872.53
Total Fonds actions étrangères				0.00		0.00		0.00		0.00		0.00
Total Dépôt 0835-2691421-25 UBS actif						34'784'683.40		34'784'683.40		34'784'683.40		34'784'683.40
Dépôt 0835-2829753-95 UBS passif												
Fonds obligations suisses												
11729756	CH0117297561	Parts UBS Bonds CHF Inland	CHF	1'956.88	953.12	1'865'232.01	1.00	1'865'232.01	953.12	1'865'232.01	1.00	1'865'232.01
11867476	CH0118674768	Parts UBS Anlagest. UBS Personalv	CHF	1'615.73	1'384.75	2'237'375.19	1.00	2'237'375.19	1'384.75	2'237'375.19	1.00	2'237'375.19
Total Fonds obligations suisses				3'572.70		4'102'607.20		4'102'607.20		4'102'607.20		4'102'607.20
Fonds obligations étrang. CHF												
11729927	CH0117299278	Parts UBS Bonds CHF Ausland	CHF	220.33	985.82	217'200.79	1.00	217'200.79	985.82	217'200.79	1.00	217'200.79
Total Fonds obligations étrang. CHF				220.33		217'200.79		217'200.79		217'200.79		217'200.79

Valeur	ISIN	Désignation du titre	Ccy	Val,nominale/Nbre	Cours comptable	Val. comptable ME	Crs dev. cpta	Val. comptable MdB	Crs marché	Val. marché ME	Crs dev. marché	Val. marché MdB
12127559	CH0121275595	Parts UBS Institutional Fund	CHF	4'977,37	1'129,53	5'622'084,22	1,00	5'622'084,22	1'129,53	5'622'084,22	1,00	5'622'084,22
13566992	CH0135669924	Droits Anlagest. UBS Personalv	CHF	1'028,28	1'133,72	1'165'783,87	1,00	1'165'783,87	1'133,72	1'165'783,87	1,00	1'165'783,87
18418287	CH0184182870	Parts UBS Inst. Fund	CHF	1'455,98	1'170,32	1'703'841,97	1,00	1'703'841,97	1'170,32	1'703'841,97	1,00	1'703'841,97
Total Fonds obligations étrang. CHF				7'681,85		8'708'910,85		8'708'910,85		8'708'910,85		8'708'910,85

Fonds obligations étrang. dev.												
25749505	LU1131112325	Parts UBS (Lux) Bond SICAV -	USD	22'298,38	109,53	2'442'341,23	0,88	2'442'341,23	109,53	2'442'341,23	0,88	2'158'907,53
Total Fonds obligations étrang. dev.				22'298,38		2'442'341,23		2'442'341,23		2'442'341,23		2'158'907,53

Fonds actions suisses												
1571019	CH0015710194	Parts UBS (CH) Equ CH Pas All	CHF	1'906,44	3'004,33	5'727'583,90	1,00	5'727'583,90	3'004,33	5'727'583,90	1,00	5'727'583,90
Total Fonds actions suisses				1'906,44		5'727'583,90		5'727'583,90		5'727'583,90		5'727'583,90

Fonds actions étrangères												
13567168	CH0135671680	Droits UBS Akt Emerg Mark Glob	CHF	701,48	1'526,58	1'070'860,76	1,00	1'070'860,76	1'526,58	1'070'860,76	1,00	1'070'860,76
20967519	CH0209675195	Parts UBS Institutional Fund2	CHF	865,98	1'965,97	1'702'482,84	1,00	1'702'482,84	1'965,97	1'702'482,84	1,00	1'702'482,84
22985536	CH00229855367	Parts UBS Institutional Fund	CHF	4'187,97	1'636,17	6'852'225,97	1,00	6'852'225,97	1'636,17	6'852'225,97	1,00	6'852'225,97
Total Fonds actions étrangères				5'755,42		9'625'569,57		9'625'569,57		9'625'569,57		9'625'569,57

Total Dépot 0835-2829753-95 UBS passif 30'323'579,05

Dépot 0835-2405009-15 BCF 30'323'579,05

Obligations suisses												
18909867	CH0189098674	0.8 % Freiburger KB	CHF	300'000,00	100,88	302'625,00	1,00	302'625,00	100,88	302'625,00	1,00	302'625,00
23427449	CH0234274493	1.3/4 % Swiss Prime Site AG	CHF	400'000,00	100,62	402'480,00	1,00	402'480,00	100,62	402'480,00	1,00	402'480,00
28550933	CH0285509334	2.1/8 % Alpiq Holding AG	CHF	300'000,00	104,20	312'600,00	1,00	312'600,00	104,20	312'600,00	1,00	312'600,00
29917345	CH0299173453	1.250 % Lonza Swiss Finanz AG	CHF	400'000,00	103,50	414'000,00	1,00	414'000,00	103,50	414'000,00	1,00	414'000,00
Total Obligations suisses				1'400'000,00		1'431'705,00		1'431'705,00		1'431'705,00		1'431'705,00

Obligations étrangères CHF												
27834122	CH0278341224	1 % CS Group (Guernsey)	CHF	400'000,00	102,35	409'400,00	1,00	409'400,00	102,35	409'400,00	1,00	409'400,00
31017551	CH0310175515	0.750 % Macquarie Bank Ltd	CHF	425'000,00	102,70	436'475,00	1,00	436'475,00	102,70	436'475,00	1,00	436'475,00
36882547	CH0368825474	0.4 % Bq Fed du Credit Mutu	CHF	425'000,00	102,65	436'262,50	1,00	436'262,50	102,65	436'262,50	1,00	436'262,50
42046534	CH0420465347	0.75 % AMP Grp Finance Serv.	CHF	340'000,00	99,70	338'980,00	1,00	338'980,00	99,70	338'980,00	1,00	338'980,00
Total Obligations étrangères CHF				1'590'000,00		1'621'117,50		1'621'117,50		1'621'117,50		1'621'117,50

Fonds obligations étrang. CHF												
19225293	CH0192252937	Droits Swisscanto AST	CHF	15'435,00	110,37	1'703'560,95	1,00	1'703'560,95	110,37	1'703'560,95	1,00	1'703'560,95
19225318	CH0192253182	Droits Swisscanto AST	CHF	38'450,00	120,30	4'625'535,00	1,00	4'625'535,00	120,30	4'625'535,00	1,00	4'625'535,00
24153458	FR0011839919	Parts R Euro Credit FCP	CHF	850,00	1'120,22	952'187,00	1,00	952'187,00	1'120,22	952'187,00	1,00	952'187,00
3628294	CH0036282942	Parts LO Funds	CHF	16'205,00	118,74	1'924'181,70	1,00	1'924'181,70	118,74	1'924'181,70	1,00	1'924'181,70
39981740	LU1756522642	Parts Fidelity Funds SICAV	CHF	60'880,00	11,56	703'772,80	1,00	703'772,80	11,56	703'772,80	1,00	703'772,80
45952666	LU1883952490	Parts Amundi Funds SICAV	CHF	29'340,00	54,67	1'604'017,80	1,00	1'604'017,80	54,67	1'604'017,80	1,00	1'604'017,80
52534101	LU02122902971	Parts Tikehau Fund SICAV	CHF	12'000,00	101,65	1'219'800,00	1,00	1'219'800,00	101,65	1'219'800,00	1,00	1'219'800,00
Total Fonds obligations étrang. CHF				173'160,00		12'733'055,25		12'733'055,25		12'733'055,25		12'733'055,25

Fonds obligations étrang. dev.												
1390510	LU0144746764	Parts Candriam Bonds SICAV	USD	385,00	3'039,28	1'170'122,80	0,88	1'170'122,80	3'039,28	1'170'122,80	0,88	1'034'330,05
2407107	LU0238206387	Parts Fidelity Funds SICAV	USD	31'120,00	26,63	828'725,60	0,88	828'725,60	26,63	828'725,60	0,88	732'551,99
34782031	LU1527607797	Parts AXA World Funds SICAV	USD	10'840,00	119,35	1'293'754,00	0,88	1'293'754,00	119,35	1'293'754,00	0,88	1'143'613,85
3567038	LU0332400828	Parts JPMorgan Funds SICAV	USD	23'770,00	16,58	348'370,53	0,88	348'370,53	16,58	348'370,53	0,88	348'370,53
Total Fonds obligations étrang. dev.				66'115,00		3'686'709,00		3'686'709,00		3'686'709,00		3'258'866,42

Actions suisses												
881506	CH0008815067	Act.n Saigroup	CHF	1'000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Valeur	ISIN	Désignation du titre	Ccy	Val.nominale/Nbre	Cours comptable	Val. comptable ME	Crs dev. cpta	Val. comptable MdB	Crs marché	Val. marché ME	Crs dev. marché	Val. marché MdB
Total Dépôt	0835-2319203-85	Gestion int.						2'520'698.38				2'520'698.38
Total général								111'447'792.99				111'447'792.99

INVENTAIRE DES TITRES (Récapitulation)

au 31.12.2020

Caisse de pension de la ville Bulle
Grand-Rue 7
CH-1630 Bulle

Securities Accounting
Pebe ID: 2100

	Val. comptable ME	Val. comptable MdB	Val. marché ME	Val. marché MdB
Dépôt 0835-2691421-25 UBS actif				
Total Fonds obligations suisses	2'373'536.84	2'373'536.84	2'373'536.84	2'373'536.84
Total Fonds obligations étrang. CHF	10'246'350.03	10'246'350.03	10'246'350.03	10'246'350.03
Total Fonds obligations étrang. dev.	2'908'938.49	2'571'356.18	2'908'938.49	2'571'356.18
Total Fonds actions suisses	6'971'487.29	6'971'487.29	6'971'487.29	6'971'487.29
Total Fonds actions étrangères	0.00	12'621'953.06	0.00	12'621'953.06
Total Dépôt 0835-2691421-25 UBS actif		34'784'683.40		34'784'683.40
Dépôt 0835-2829753-95 UBS passif				
Total Fonds obligations suisses	4'102'607.20	4'102'607.20	4'102'607.20	4'102'607.20
Total Fonds obligations étrang. CHF	8'708'910.85	8'708'910.85	8'708'910.85	8'708'910.85
Total Fonds obligations étrang. dev.	2'442'341.23	2'158'907.53	2'442'341.23	2'158'907.53
Total Fonds actions suisses	5'727'583.90	5'727'583.90	5'727'583.90	5'727'583.90
Total Fonds actions étrangères	9'625'569.57	9'625'569.57	9'625'569.57	9'625'569.57
Total Dépôt 0835-2829753-95 UBS passif		30'323'579.05		30'323'579.05
Dépôt 0835-2405009-15 BCF				
Total Obligations suisses	1'431'705.00	1'431'705.00	1'431'705.00	1'431'705.00
Total Obligations étrangères CHF	1'621'117.50	1'621'117.50	1'621'117.50	1'621'117.50
Total Fonds obligations étrang. CHF	12'733'055.25	12'733'055.25	12'733'055.25	12'733'055.25
Total Fonds obligations étrang. dev.	3'686'709.00	3'258'866.42	3'686'709.00	3'258'866.42
Total Actions suisses	0.00	0.00	0.00	0.00
Total Fonds actions suisses	9'323'744.10	9'323'744.10	9'323'744.10	9'323'744.10
Total Fonds actions étrangères	0.00	10'803'437.36	0.00	10'803'437.36
Total Placements alternatifs	622'297.20	550'079.61	622'297.20	550'079.61
Total Dépôt 0835-2405009-15 BCF		39'722'005.24		39'722'005.24
Dépôt 0835-2837226-35 BCV				
Total Fonds immobiliers	4'096'826.92	4'096'826.92	4'096'826.92	4'096'826.92
Total Dépôt 0835-2837226-35 BCV		4'096'826.92		4'096'826.92
Dépôt 0835-2319203-85 Gestion int.				
Total Fonds immobiliers	1'009'349.08	1'009'349.08	1'009'349.08	1'009'349.08
Total Placements alternatifs	1'511'349.30	1'511'349.30	1'511'349.30	1'511'349.30
Total Dépôt 0835-2319203-85 Gestion int.		2'520'698.38		2'520'698.38
Total général		111'447'792.99		111'447'792.99



FIDUCONSULT

Société fiduciaire d'expertises et de révision – Conseils juridiques et fiscaux

Rapport de l'organe de révision
au Comité de la

Caisse de Pensions de la Ville de Bulle - Bulle

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

Fiduconsult Audit SA Rue des Pilettes 3 Case postale CH-1701 Fribourg
Téléphone 026 422 72 00 Téléfax 026 422 72 80 E-mail: fiduconsult@fiduconsult.ch



**EXPERT
SUISSE**

Mitglied
Membre
Membre
Member

Société agréée en matière
de révision ASR

Membre indépendant de **EAI** 
INTERNATIONAL



FIDUCONSULT

Société fiduciaire d'expertises et de révision – Conseils juridiques et fiscaux

Rapport de l'organe de révision
au Comité de la

Caisse de Pensions de la Ville de Bulle, Bulle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de Pensions de la Ville de Bulle, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 reproduits aux pages 1 à 25 du rapport de gestion.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Comité désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Fiduconsult Audit SA Rue des Pilettes 3 Case postale CH-1701 Fribourg
Téléphone 026 422 72 00 Téléfax 026 422 72 80 E-mail: fiduconsult@fiduconsult.ch

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;



- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 présentent un excédent de passif de CHF 7'706'212.18 et un degré de couverture de 95.21 % selon l'article 44 al. 1 OPP2. Le taux de couverture selon l'art. 72a LPP s'élève à 91.47 %. Ce taux est supérieur au taux de couverture initial de 67.8 % et respecte le plan de financement établi par le Comité, approuvé par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Bulle, le 7 juin 2021


Alain Richard
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

FIDUCONSULT AUDIT SA


Jean-Gabriel Eynard

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

